

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 janvier 2008
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5819^e séance
(privée) du Conseil de sécurité****Tenue à huis clos au Siège, à New York, le 14 janvier 2008 à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 14 janvier 2008, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu à huis clos sa 5819^e séance avec des représentants des pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire.

Les membres du Conseil, M. Choi et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

